



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
fnecfpo86@orange.fr

Compte-rendu de la FNEC-FP-FO 86

La CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale) est une instance qui étudie les demandes d'aide sociale.

Elle se réunit mensuellement pour examiner les dossiers de demande d'aide sociale des personnels. Elle permet donc de faire face à des situations de difficultés financières en octroyant un secours, un prêt à taux zéro ou d'aide spécifique santé.

Pour la Vienne, elle est composée de deux représentants de l'administration, 5 représentants des personnels (1 FNEC-FP-FO, 3 FSU, 1 SE-UNSA), et 5 représentants de la MGEN.

Tous les personnels de l'éducation nationale peuvent la solliciter, enseignants, stagiaires, administratifs, apprentis, AESH, contractuels...

Pour toute question concernant vos droits, faites appel au syndicat

snudifo86@gmail.com

CDAS du 25 mai 2023

Composition:

Administration : M. Monlun (Secrétaire Général de l'Académie adjoint),
M. Cheninguer (principal collègue Renaudot)

Représentants syndicaux :

1 FNEC-FP-FO
1 Se-Unsa
4 FSU (1 excusé)

Mgen : 3 MGEN (4 excusés)

Consultatif : 2 AS

Mme Bellot (Dapp3), secrétaire de séance

Déclarations:

Aucune déclaration.

Approbation du PV de la précédente CDAS:

PV du 27 avril 2023 adopté à l'unanimité

Etude des dossiers:

13 dossiers traités:

- AESH 5	PE 1	PLP	SAENES 1	ADJAENES :3	Retraité :
----------	------	-----	----------	-------------	------------

Certifiés 2	contractuels	Privé 1	
-------------	--------------	---------	--

→ 10 dossiers validés:

dépenses exceptionnelles (voiture, déménagement, séparation, avocat, obsèques, décès, incendie domicile, perte emploi conjoint, travaux domicile...)	4
santé (de l'agent, enfant ou conjoint : handicap, lunettes, dents, suivis psy, décès, mi-tt, CLM/CLD...)	3
santé liée au travail (AT, MP...)	
baisse de ressources	1
traitement : trop perçu, primes versées à tort, frais non versés à temps	1
traitement : faible revenu, revenu inconstant (apprenti, contractuel sans poste, AESH, retraités...) ou, 1 seul revenu pour couple	3
dettes, crédits, prêts, découverts, avis à tiers détenteurs...	3
surendettement, fiché banque de France	1
familial (soutien familial, parents isolé...)	2
aide alimentaire, augmentation du coût de la vie	
demande d'aide pour formation, souffrance au travail et reconversion (agent ou conjoint)	
mauvaise gestion du budget	1

Soit :

- **3 prêts** proposés pour un total de **2800€** sur 12 ou 24 mois
- **6 secours** pour un total de **4100€**
- **1 secours privé** de **200€**
- **1 dossier** est **ajourné** (demande d'un devis supplémentaire)
- **3 refus** (dont 1 dossier orienté vers le service social de la CAF et 1 proposition de dossier de surendettement)

Concernant les frais de santé, la MGEN rappelle l'obligation de présenter un devis « 0 reste à charge » avec un autre devis.

Prochaine CDAS le 15 juin

Vos représentantes pour la FNEC-FP-FO 86

Isabelle Forget et Sandrine Labbaye

snudifo86@gmail.com